

Tailor

ASSET MANAGEMENT

— GROUPE DLPK —

CODE DE TRANSPARENCE POUR LES FONDS ISR

DATE DE PUBLICATION : 12/03/2021

Présentation du Code de transparence ISR

« Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public et gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. »

En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent. Deux éléments motivent la promotion de ce code :

- Améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toutes autres parties prenantes
- Contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence.

L'**Association Française de la Gestion financière (AFG)** représente les professionnels de la gestion d'actifs pour compte de tiers en France. <http://www.afg.asso.fr/>

Le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** est une association multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR. <http://www.frenchsif.org/>

Eurosif, le Forum Européen de l'Investissement Durable et Responsable, est une association européenne à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de développer l'investissement durable et responsable. <http://www.eurosif.org>

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique de la gestion des fonds Haas Actions Croissance, Haas Epargne Global et son nourricier 21 Gestion Active. Il fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet <https://www.tailor-am.com/esg.html>

Conformité avec le Code de transparence ISR

Ce Code de Transparence ISR AFG-FIR/EUROSIF a pour vocation de fournir aux investisseurs une information claire et transparente sur les principes et processus guidant notre gestion ISR.

Tailor Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

Les fonds Haas Actions Croissance et Haas Epargne Global et son nourricier 21 Gestion Active respectent l'ensemble des recommandations de leur Code de Transparence.

Table des matières

LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE	4
DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION	4
2.1. Société de gestion en charge de l’OPC auquel s’applique ce code	4
2.2. Historique et principes de la démarche d’investisseur responsable de la société de gestion.....	4
2.3. Formalisation de la démarche d’investisseur responsable	5
2.4. Appréciation des risques /opportunités ESG par la société de gestion	6
2.5. Equipes impliquées dans l’activité d’investissement responsable de la société de gestion.....	7
2.6. Analystes et gérants ISR	8
2.7. Initiatives ISR mises en œuvre par Tailor Asset Management.....	9
2.8. Encours des actifs ISR de la société de gestion	9
2.9. Pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion	10
2.10. OPC ISR ouverts au public gérés par la société de gestion	10
DONNEES GENERALES SUR LES FONDS HAAS EPARGNE GLOBAL ET 21GESTION ACTIVE	10
3.1. Objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds	10
3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l’évaluation ESG des émetteurs de l’univers d’investissement du compartiment	11
3.3. Critères ESG pris en compte par le compartiment.....	12
3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par le Compartiment.	12
3.5. Méthodologie d’analyse et d’évaluation ESG	13
3.6. Fréquence de revue.....	13
PROCESSUS DE GESTION	14
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille.....	14
4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille.....	15
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l’objet d’une analyse ESG (hors OPC)	15
4.4. Le processus d’évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	15
4.5. Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?.....	15
4.6. Le fonds pratique-t-il le prêt / emprunt de titres ?.....	15
4.7. Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?.....	15
4.8. Le fonds investit-il dans des OPC ?.....	15
CONTROLES ESG	16

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s’assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?	16
Cas particulier du fonds nourricier 21 Gestion Active :	16
MESURES D’IMPACT ET REPORTING ESG	17
6.1. Evaluation de la qualité ESG du Compartiment	17
6.2. Indicateurs d’impact ESG utilisés	17
6.3. Support d’information des investisseurs sur la gestion ISR de l’OPCVM	19
6.4. Publication des résultats de la politique de vote et politique d’engagement	19

LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

- Nom du fonds : Haas Epargne Global & 21 Gestion Active (fonds nourricier du fonds Haas Epargne Global)
- Encours au 31/12/2020 : 51 Meur (cumul maitre + nourricier)
- Classe d’actif : diversifié à dominante actions
- Exclusions appliquées par le fonds : Armements controversés et non conventionnels

DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Société de gestion en charge de l’OPC auquel s’applique ce code

Tailor Asset Mananement (Tailor Asset Management), filiale du groupe DLPK, est une société de gestion agréée et régulée par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) (Agrément n° G.P.90031, Intermédiaire en Assurance immatriculé sous le n° ORIAS 11 061 785, membre de l’Association Française de la Gestion Financière AFG-ASFF).

Les bureaux sont localisés au 23, rue Royale - 75008 Paris

Tel : +33 (0)1 58 18 38 10

Site internet : www.tailor-am.com

2.2. Historique et principes de la démarche d’investisseur responsable de la société de gestion

Depuis quelques années, nous assistons au développement de l’analyse extra-financière, à la professionnalisation et l’alignement d’intérêts progressifs de l’ensemble des acteurs (clients, autorité de contrôle, investisseurs, entreprises).

En tant qu’investisseur, nous avons une responsabilité individuelle et collective dans le devenir de notre société. Par ailleurs, nous estimons qu’une entreprise soucieuse de sa gouvernance, de la transparence et de la qualité de son information, engagée dans une stratégie de croissance durable, qui respecte son écosystème, ses salariés et l’ensemble de ses parties prenantes doit, dans la durée,

assurer un meilleur rendement économique à ses actionnaires tant en réduisant les risques pouvant l'affecter.

Tailor Asset Management (ex Haas Gestion) a décidé de renforcer son rôle d'investisseur responsable par la formalisation de son engagement sous forme d'une charte ESG et la structuration de son processus de gestion en adéquation avec cette charte à partir de fin 2019. Le fonds Haas Epargne Global et son nourricier 21 Gestion Active intègrent des critères ESG dans la sélection des fonds depuis le 1^{er} janvier 2020.

Forts de cette expérience et conscient que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir une incidence importante sur les rendements et les risques des investissements, nous avons décidé de prendre en compte et de respecter les critères d'éligibilité au Label Public ISR pour les fonds Haas Epargne Global et son nourricier 21 Gestion Active.

Ces évolutions nous ont permis d'envisager la labellisation ISR (Investissement Socialement Responsable) des fonds Haas Epargne Global et son nourricier 21 Gestion Active.

Tailor Asset Management est désormais un acteur du développement et de la promotion de l'ESG :

- En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU. Lancés en 2006, ces principes forment un cadre volontaire grâce auquel tous les investisseurs peuvent intégrer les questions ESG dans leur processus décisionnel et leur démarche actionnariale, et ainsi mieux leurs objectifs avec ceux de la société.
- En tant que membre de l'Association Française de la Gestion financière, Tailor Asset Management adhère au Code de Transparence et s'engage à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissements Responsable.

2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable

Notre démarche d'investisseur responsable est présentée sur notre site internet dans un espace spécifique <https://www.tailor-am.com/esg.html> ainsi qu'au travers des documents suivants :

- Dernier Code de transparence des fonds ISR (mise à jour annuelle)
- Prospectus / DICI des fonds ISR
- Rapports mensuels et annuels des fonds ISR
- Politique d'exclusion
- Politique de vote et d'engagement qui contient des précisions spécifiques liées à notre démarche ISR
- Rapport de la politique de vote et d'engagement (mise à jour annuelle)

Tailor Asset Management souhaite appliquer une politique d'investissement socialement responsable dans le cadre de la multigestion et ainsi sélectionner des OPCVM en ligne avec cette approche.

C'est pourquoi nous sollicitons l'ensemble des sociétés de gestion partenaires afin de recevoir les informations relatives à leur politique ESG sur les fonds dans lesquels nous sommes investis ou sur les fonds qui sont en cours d'analyse à travers un questionnaire de due diligence sur les volets de l'engagement et de l'investissement ESG.

Ce questionnaire, en ligne, concerne le fonds (et pas uniquement la société de gestion) et constitue la base d'une notation qualitative des fonds externes chez Tailor Asset Management.

2.4. Appréciation des risques /opportunités ESG par la société de gestion

Intégration ESG

Tous les gérants et le responsable des risques ont accès à l'ensemble des éléments d'analyse ESG afin qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement et de contrôle. Ils peuvent améliorer la compréhension des risques et des opportunités liés à chaque secteur d'activité et aux entreprises. Les gérants des fonds ISR doivent respecter les critères ESG prévus par le processus de gestion ISR. Le respect de la prise en compte des critères et du processus de gestion ISR est contrôlé par le contrôle des risques.

Démarche générale

Le fonds Haas Epargne Global (et son nourricier) a pour objectif de proposer une allocation flexible entre classes d'actifs (à dominante actions) via une sélection d'OPCVM et de FIA gérés activement et passivement et bénéficiant du label public d'Etat ISR ou équivalents européens pour au moins 90% d'entre eux.

Le fonds 21GA est nourricier du fonds HEG, et doit être en permanence investi à hauteur de 80% dans le fonds maitre.

La sélection discrétionnaire d'OPCVM et de FIA est la principale source de valeur ajoutée. La stratégie appliquée pour le fonds maitre Haas Epargne Global et son nourricier 21 Gestion Active est basée sur la sélection de fonds externes et la pluralité des stratégies, toutes liées à l'ISR et à l'implémentation de critères extra-financier.

Notre processus de sélection vise à s'assurer de la cohérence des critères retenus par les gérants des OPC en lien avec la politique ESG de Tailor Asset Management, notamment en matière d'exclusion.

Distinction entre opportunités et risques liés aux facteurs ESG et aux controverses

Associée à l'analyse de critères financiers, la prise en compte des facteurs ESG permet une évaluation plus complète des opportunités et des risques extra-financiers auxquelles les entreprises sont exposées. Les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à long terme ce qui est essentielle pour un développement et une croissance plus durable, c'est fort de ce constat que nous sélectionnons des OPC et des gérants qui appliquent ces filtres dans leur gestion.

Au travers du questionnaire ESG, Tailor Asset Management cherche à sélectionner des fonds qui investissent dans les entreprises les plus vertueuses et qui auront un impact positif sur les enjeux ESG. Nous vérifions le respect des exclusions qui s'appliquent à des sociétés les moins vertueuses et qui correspondent à celles qui concentrent un risque général ou particulier élevé au regard des critères ESG.

Le suivi et l'évaluation des controverses est suivi via notre prestataire externe Morningstar Direct qui utilise les données Sustainalytics sur les controverses pour chacun des fonds actions. Nous excluons systématiquement les fonds qui ont un % de controverses de niveau 5 durablement supérieur à 5% (% des AUM du fonds). Par ailleurs, le niveau de controverse est également intégré dans la note interne ESG.

2.5. Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion

La prise en compte de critères ESG fait partie intégrante du processus de gestion et met à contribution l'ensemble des membres de l'équipe. Tailor Asset Management a fait le choix d'impliquer l'ensemble de ses collaborateurs dans l'investissement responsable.

Fonction	Personne	Mission
Gestion (8 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> - Chaguir Mandjee (directeur de la gestion) - Didier Roman (responsable gamme actions) - Emeric Blond (gérant actions) - Sandrine Hallopeau (gérante actions) - Pauline Tucella (responsable multigestion) - Marina Garlatti (analyste multigestion) - Loys Carlot (analyste) - Christophe Issenhuth (gérant obligataire) - Didier Margetyal (gérant obligataire) 	Construction et application du processus ISR tel que décrit dans ce code de transparence Vote et échange sur l'engagement
Contrôle des risques et conformité (3 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> - Bao Nguyen (responsable des risques) - Tatiana Wolf (responsable conformité et contrôle interne) - Abdoul Aziz Sao (contrôleur interne) 	Vérification de l'application et du respect de la politique ISR de la gestion
Middle Office	<ul style="list-style-type: none"> - Alexis Ferry - Xiangying Tong 	Valorisation des fonds
Développement commerciale (3 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> - Vincent Pecker (Directeur commercial) - Aymeric Pelissier - Gabriela Ferrer 	Transmission et publication des éléments témoignant et rendant compte de notre démarche ISR

Tailor Asset Management a également mis en place une gouvernance particulière pour encadrer la gestion ISR. Un comité ESG, réunissant la gestion et le contrôle des risques, se tient conjointement aux Comités de gestion et de façon ad hoc si nécessaire afin de débattre en interne et de statuer sur différents sujets :

- De la politique d'exclusion sectorielle applicable à la gestion des portefeuilles.
- De la politique de gestion des controverses pour décider de l'exclusion, de la suspension (interruption des achats) ou de l'alerte (vigilance renforcée) de sociétés exposées à des controverses majeures, telle que la corruption ou la pollution et pour lesquelles aucune réponse appropriée n'a été apportée ; ou statuer aussi sur l'exclusion des sociétés qui violent

de manière sévère et répétée les Principes du Pacte Mondial et qui présente donc une note ESG interne mauvaise.

- L'activité de sélection de titres et statuer sur les éléments litigieux éventuels de notation.
- La politique de vote et d'engagement appliquée par Tailor Asset Management.

Le comité ESG se réunit deux fois par an.

La démarche ESG est aussi revue lors des comités de gestion mensuels.

2.6. Analystes et gérants ISR

Voir § 2.5 (équipe impliquée dans l'activité ISR).

Au sein des équipes de gestion de Tailor Asset Management, les ressources totalement ou partiellement dédiées aux fonds ISR sont de 7 personnes : 5 gérants et 2 analystes.

Toute l'équipe de gestion a entrepris une formation certifiante de l'AFG sur l'ESG, avec un taux de réussite minimum de 90%.

Pour les fonds Haas Epargne Global et 21 Gestion Active, l'équipe de gestion est actuellement composée de :

Pauline Tuccella, Gérante principale des fonds et responsable de la multigestion :

Diplômée du Msc Corporate Finance and Banking de l'EDHEC Business School, Pauline TUCCELLA débute sa carrière chez Haas gestion (devenu Tailor AM en janvier 2021) en 2015 en tant qu'analyste multigestion. Précédemment, Pauline a travaillé 15 mois au sein de SGCIB en tant que sales analyste cross asset sur les produits structurés puis en gestion de portefeuille chez Meeschaert Gestion Privée. Elle est nommée Responsable de la multigestion en 2016 et devient gérante de portefeuille en janvier 2017. Dans ce cadre, elle travaille sur toutes les stratégies et les classes d'actifs avec un intérêt particulier sur les aspects ESG dans les investissements. Pauline est candidate au niveau 3 du CFA.

Chaguir mandjee, Directeur de la gestion et co-gérant des fonds :

Prépa HEC puis ESG Paris, Chaguir Mandjee intègre Haas Gestion en 1985 pour gérer un portefeuille de clients privés. Cette relation directe avec le client est un ingrédient essentiel de la philosophie de gestion développé depuis plus de 30 ans. Chaguir Mandjee développe une expertise d'allocataire d'actifs afin de préserver au mieux les intérêts et le capital des clients de la société. En 2009, dans le cadre du nouvel axe de développement de la société et de la construction d'une gamme de fonds de gestion collective destinés à la distribution externe, il prendra en charge la direction de la gestion de la société et la gestion du fonds Épargne Patrimoine. Il contribue significativement à la génération d'idées au sein de l'équipe de gestion. En 2010 Chaguir Mandjee est nommé Directeur de Gestion. Dans ce cadre, il s'occupe de l'allocation d'actifs et établit un scénario macroéconomique sur l'ensemble des zones géographiques et des classes d'actifs.

Marina Garlatti, Analyste multigestion :

Marina rejoint Tailor AM en Juillet 2019 en tant qu'analyste multigestion. Elle travaille notamment à l'analyse des critères ESG dans la sélection de fonds et à la mise en place de nos processus de gestion ESG. Avant cela, elle a effectué un VIE chez Candriam à Bruxelles où elle occupait le poste d'analyste de performances. Marina a étudié à l'Université de Paris Dauphine où elle obtient le Master 222 Gestion d'Actifs en 2017, après deux années d'alternance à la Banque Privée Société Générale.

Formation continue :

Les 3 membres de l'équipe de gestion sont en contact régulier avec des acteurs de l'ESG :

- Des sociétés de gestion partenaires
- L'AFG / FIR
- Des fournisseurs de données
- Des brokers...

L'ensemble de ces contacts, l'accès à des écrits financiers et extra-financiers (notes thématiques, sectorielles et spécifiques aux sociétés), les réunions d'experts, les formations réglementaires et les rencontres avec les émetteurs enrichissent substantiellement nos bases de connaissances et réflexions. L'ensemble des ces rendez-vous et formations sont monitorées dans nos bases sous l'intitulé « Formation continue/ESG », ainsi que les documents qui s'y rapportent.

2.7. Initiatives ISR mises en œuvre par Tailor Asset Management

En Mai 2019, Tailor Asset Management a pris l'engagement moral de participer à la mise en place d'une démarche ESG.

En 2020, Tailor Asset Management concrétise cet engagement et devient signataire des **PRI** ou Principes pour l'Investissement Responsable, une association soutenue par les **Nations Unies**.

Tailor Asset Management participe aux comités Investissement Responsable de l'**Association Française de la gestion d'actifs (AFG)** et du **Forum de l'Investissement Responsable (FIR)**.

Tailor Asset Management a pris l'engagement de former ses collaborateurs : l'ensemble des équipes de Tailor Asset Management et de chaque service (Gestion, commercial, risque, conformité et middle office) participe à une formation délivrée par l'AFG. La validation des connaissances sera confirmée par la délivrance du certificat de réussite d'AFG Formation dès l'obtention d'un score d'au moins 90%.

2.8. Encours des actifs ISR de la société de gestion

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans nos investissements, nous avons fait évoluer le principal fonds de la gamme actions et 2 fonds de la gamme diversifiée vers une gestion ISR.

Tailor Asset Management gère 3 fonds ISR pour un montant total de 85.9 millions d'euros au 31/12/2020. Il s'agit de fonds actions et multi-actifs (diversifié).

Tailor Asset Management a décidé de faire labéliser conjointement 3 fonds de sa gamme. Le fonds Haas Actions Croissance, le fonds Haas Epargne Global et le fonds 21 Gestion Active (nourricier). Néanmoins une approche ESG est déjà déployé à travers des offres de Tailor Asset Management, notamment dans le cadre de la gestion pilotée et d'un profil Flexi 4 géré avec des fonds labélisés ISR ou équivalents européens.

2.9. Pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion

Au 31 décembre 2020, la part des actifs ISR sur les encours totaux de la société s'élève donc à 27.5%.

2.10. OPC ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

Haas Epargne Global & 21 Gestion Active	
Forme juridique	OPCVM
Classification AMF	Mixte
Approche actions ISR	Intégration de critères extra-financiers notamment environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans la sélection des fonds composant le portefeuille.

L'ensemble des informations sur ces fonds sont disponibles sur le site internet <https://www.haasgestion.com/fr/gamme-des-fond>.

- Informations financières : L'ensemble des informations financières (actif net, historique de performance, valeur liquidative...) sont disponibles sur la page d'accueil du fonds : <https://www.tailor-am.com/esg.html>.

DONNEES GENERALES SUR LES FONDS HAAS EPARGNE GLOBAL ET 21GESTION ACTIVE

3.1. Objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds

L'intégration des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement de Tailor Asset Management. En complément des critères traditionnels (financiers, fondamentaux et techniques), les gérants prennent en compte les critères extra-financiers ESG dans leur processus d'analyse afin de mieux apprécier les potentialités et les risques. Ils cherchent à cibler les fonds et les sociétés de gestion qui se démarquent par leur comportement responsable en agissant sur les risques ESG et potentiellement en mettant en œuvre des changements pour en faire des opportunités.

Nous sommes convaincus que cette approche permet de concilier la recherche de performance financière des portefeuilles et un impact environnemental et social positif.

En particulier, l'objectif d'investissement affiché pour les fonds HEG et 21GA est l'appréciation du capital au moyen de l'investissement dans des organismes de placement collectif, sélectionnés par le biais d'un processus d'investissement qui inclut systématiquement des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (« ESG »).

D'une part, le FCP HAAS EPARGNE GLOBAL a pour objectif la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 40 % Euro Stoxx 600 TRN Index + 40 % (Eonia capitalisé + 1,5%) + 20% MSCI world TRN Eur Index, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 4 ans. La réalisation de cet objectif sera recherchée

notamment afin d'apporter des solutions aux enjeux de l'investissement

socialement responsable.

D'autres part, le fonds a pour objectif de sélectionner des OPC dans le cadre d'un processus d'investissement comprenant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).

La part des fonds analysés ESG dans le portefeuille est durablement supérieure à 90% puisque nous nous fixons cette limite de fonds labélisés ISR ou équivalents européens.

A l'issue du processus d'investissement, la note moyenne ESG du fonds pondérée du poids des actifs doit être supérieure à la note ESG du portefeuille équilibré correspondant à l'indicateur de référence.

3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs de l'univers d'investissement du compartiment

L'analyse ESG des OPCVM sélectionnés et formant l'univers d'investissement de Tailor Asset Management est réalisée en interne et s'appuie sur des outils internes (outil quantitatif propriétaire, rencontres et échanges avec les sociétés de gestion et gérants) et externes (données et autres mesures).

- Moyens internes :

Les fonds de fonds doivent être investis, pour le moins à 90% dans des fonds ayant le label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du label.

Dans ce cadre, notre univers d'investissement est constitué des fonds détenant le label ISR ainsi que les fonds détenant les labels Luxflag, Toward Sustainability, Greenfin, FNG-Siegel, Umweltzeichen ou encore Nordic Swan Ecolabel.

- Nous avons créé notre propre base de données internes qui recoupe tous les fonds détenant un ou plusieurs labels pré-cités. Cette base est mise à jour dès que les listes de fonds labélisés évoluent.
- Nous avons mis en place un fichier de suivi sur les critères extra-financiers permettant de suivre à chaque mouvement dans le fonds le respect des 90% et autres indicateurs.
- Nous avons également mis en place un questionnaire de due diligence ESG qui sert de base à notre notation des fonds analysés.

- Moyens externes : MorningstarDirect et données Sustainalytics

L'analyse ESG est réalisée en interne à partir de données extra-financières provenant de fournisseurs de données externes. Tailor Asset Management s'appuie sur différentes sources de données récapitulées ci-dessous et des échanges avec les entreprises pour alimenter son outil propriétaire d'évaluation ESG.

Type fournisseur	Nom	Organisation
Fournisseur de données spécialiste	Bloomberg terminal	Bloomberg
	Sustainalytics	Morningstar (Notation de fonds)
	GICS (Global Industry Classification Standard)	MSCI (Fournisseur d'indice) et S&P Global (Agence de notation)

Morningstar Direct et Sustainalytics alimentent le fichier de suivi ESG en données et informations financières, extra-financières et de controverses.

Enfin, et c'est fondamental pour les travaux d'évaluation, l'équipe de gestion interroge régulièrement les sociétés de gestion sur leur gestion des risques ESG et recueillent l'ensemble des informations via le questionnaire de due diligence afin de s'assurer de la cohérence des données recueillies.

3.3. Critères ESG pris en compte par le compartiment

Les fonds de fonds sont investis au minimum à 90% dans des OPC ayant le label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent. Les 10% restant pourront être investis dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement repose sur une philosophie ISR.

L'obtention du Label garantit que les fonds s'appuient sur des méthodologies ISR solides avec une exigence de transparence forte et publient des indicateurs d'impact ESG.

Les stratégies ISR des fonds sélectionnés peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes). Avant d'investir dans un fonds, le gérant s'assure que les fonds sélectionnés ont une démarche ISR évaluée à partir d'une notation ESG quantitative et d'une analyse qualitative à travers un questionnaire ESG qui est complété par les sociétés de gestion partenaires.

3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par le Compartiment

Le questionnaire ESG dispose d'une rubrique axée sur le climat qui nous permet de mesurer l'engagement des fonds sélectionnés sur les principes liés aux changements climatiques.

Nous cherchons à savoir si les fonds disposent d'une procédure d'exclusion du charbon (extraction, production d'électricité), et si ce n'est pas le cas si c'est envisagé. Nous demandons des précisions sur les seuils de production d'électricité ou la capacité installée utilisant le charbon et également sur les seuils du chiffre d'affaire issu du charbon (activités d'extractions, transport...) ou production annuelle de charbon. Enfin, une question essentielle afin d'être aligné avec la politique climat de la société Tailor Asset Management est de savoir si ces seuils sont revus régulièrement à la baisse pour une sortie totale du charbon d'ici 2030. Le questionnaire reprend également la mesure de l'empreinte carbone du fonds.

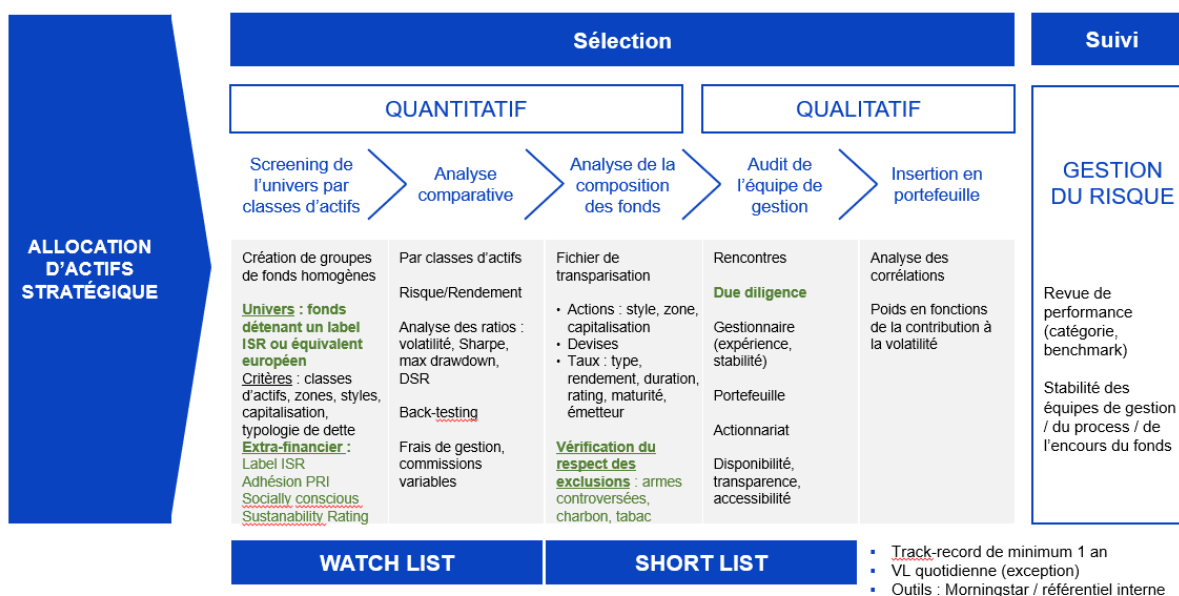
3.5. Méthodologie d’analyse et d’évaluation ESG

Nous avons mis en place un dispositif de suivi des fonds sélectionnés, tant du point de vue quantitatif (performances/risques) que qualitatif (changements au sein des équipes de recherche ISR, suivi du processus ESG...).

Le suivi quantitatif est assuré à partir des données apportées par des fournisseurs externes : nous utilisons Morningstar Direct.

Approche générale de la sélection des fonds : l’approche ESG est prise en compte à différentes étapes :

- 1- Définition de l’allocation d’actif stratégique
- 2- Définition de l’univers d’investissement (détaillé au 4.1) : exclusion des fonds ne détenant pas de label ISR (ou équivalent européen).
- 3- Screening quantitatif
- 4- Analyse de la composition des fonds et vérification par transparence des exclusions.
- 5- Analyse qualitative : due diligence et questionnaire ESG
- 6- Construction de portefeuille et sélection des fonds
- 7- Contrôles



Le questionnaire ESG sert de base à un scoring interne sur les volets de l’engagement et de l’investissement ESG.

Le score ESG est calculé sur une échelle de 0 à 35 (0 pour le moins bon score, 35 pour le meilleur score) à partir des différents piliers : engagement, climat, tabac et process ESG, et en utilisant une pondération prédéfinie par pilier.

3.6. Fréquence de revue

La fréquence de révision pour la partie quantitative est mensuelle, alignée sur la mise à jour des données d’inventaires, telles que communiquées par les gérants sous-jacents à ces fournisseurs.

Les équipes contrôleront également sur une base mensuelle la liste des fonds ayant le label d'Etat ISR ou équivalent européen afin de s'assurer que l'ensemble des fonds sélectionnés sont toujours labellisés.

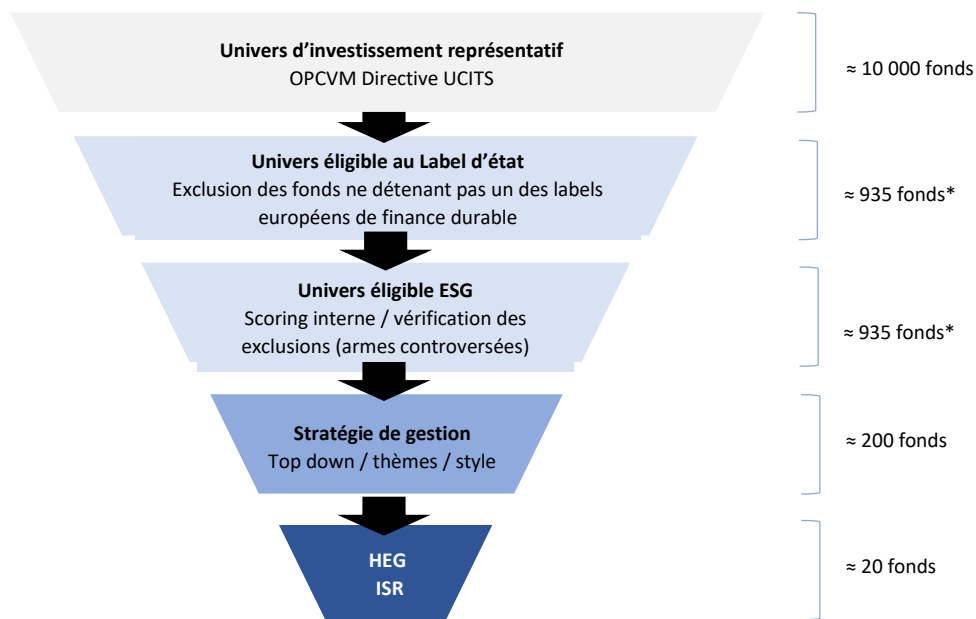
Concernant le score qualitatif issu du questionnaire, la fréquence de revue sera annuelle pour un fonds investi et à chaque obtention d'un label ISR.

PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille

Haas Epargne Global ne détiendra pour au **moins 90% que des fonds bénéficiant du label d'Etat** (et équivalents européens) **ayant obtenu un score interne supérieur à 18/35** selon la méthodologie définie en 3.5.

Schéma représentant la sélectivité du fonds Haas Epargne Global



*Source : Novethic - PANORAMA DES LABELS EUROPÉENS DE FINANCE DURABLE - JUIN 2020

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille

Chaque fonds dans lesquels sera Haas Epargne Global dispose de sa propre approche pour la prise en compte des critères ESG, y compris en ce qui concerne l'approche des critères relatifs au changement climatique.

Tailor Asset Management se base sur le pilier Climat de son questionnaire afin de s'assurer que les fonds sélectionnés investissent en cohérence avec la démarche climat de Tailor Asset Management.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)

Le fonds Haas Epargne Global n'investit qu'en OPCVM, FIA ou ETF.

4.4. Le processus d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Oui, au cours de 12 derniers mois, Tailor Asset Management a enrichi son analyse ESG par la mise en place d'un scoring et d'un questionnaire de due diligence ESG ; nous avons également mis en place la vérification des exclusions par une transparisation et consolidation des inventaires des OPCVM sous-jacents.

4.5. Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Aucun investissement n'est réalisé dans les organismes solidaires par le fonds.

4.6. Le fonds pratique-t-il le prêt / emprunt de titres ?

Le fonds ne pratique pas de technique de type prêt/emprunt de titres.

4.7. Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?

Le fonds n'utilise pas d'instruments dérivés.

4.8. Le fonds investit-il dans des OPC ?

Oui, la stratégie d'investissement du fonds Haas Epargne Global est de n'investir qu'en OPC (OPCVM ou FIA). 21 Gestion Active est le nourricier du fonds Haas Epargne Global.

CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s’assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

Tailor Asset Management contrôle le respect du processus ISR par les gérants de fonds, des critères prévus pour les fonds concernés, et la politique de vote et de dialogue.

Un système de surveillance est mis en place à différents niveaux :

- Le responsable des risques vérifie quotidiennement que le portefeuille est composé uniquement d’entreprises / instruments autorisés selon les règles de gestion ISR
- Il contrôle également les mesures d’impact calculées par la gestion qui rendent compte de la qualité ESG du fonds
- Le RCCI peut vérifier semestriellement ou annuellement que le portefeuille respecte bien les règles de gestion ISR prédéfinies.

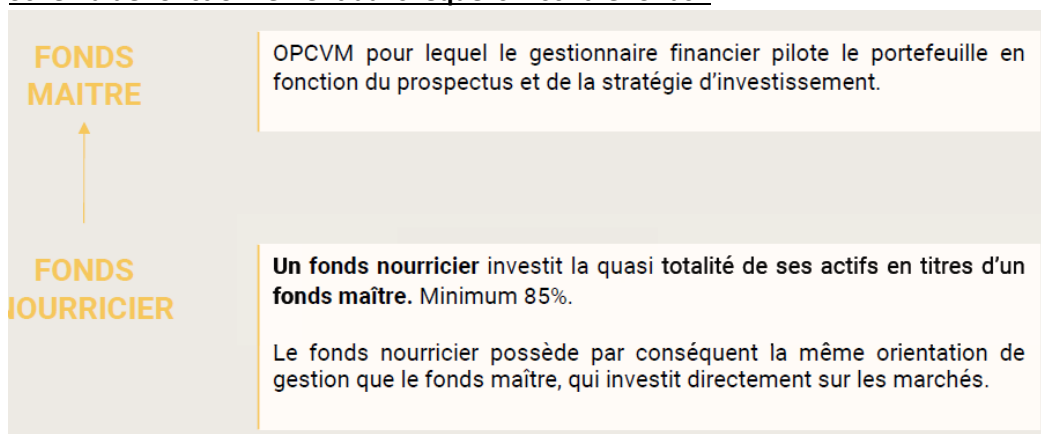
En cas d’anomalie, le contrôle des risques suit une procédure d’escalade qui visent à apporter une mesure corrective dans les plus brefs délais et dans l’intérêt des porteurs de parts du fonds. Il présente l’ensemble de ces travaux de contrôle lors du comité des risques trimestriel et auprès de la Direction à l’occasion du point annuel sur les risques.

Le gérant de portefeuille s’assure sur une fréquence hebdomadaire et à chaque mouvement que l’investissement dans des OPC labellisés ISR soit au minimum de 90%.

Cas particulier du fonds nourricier 21 Gestion Active :

Le fonds 21 Gestion Active est le fonds nourricier du fonds Haas Epargne Global.

Schéma de fonctionnement dans lequel s’inscrit le fonds :



Depuis la création du fonds maitre Haas Epargne Global et que le fonds 21 Gestion Active est devenu nourricier, 100% (à l’exception d’un volant de cash <0,5%) est investi dans le fonds Haas Epargne Global et par conséquent, bénéficie de la même orientation de gestion ESG que le fonds maître et de la même analyse des sous-jacents.

Si le fonds 21 Gestion Active devait utiliser les 15% de marge de manoeuvre en sa qualité de fonds nourricier, la totalité serait investi en OPC détenant le label ISR ou équivalent européen suivant le même processus d’analyse et de sélection que précisé au point 3.5 et 4.1 du présent Code de Transparence.

MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Evaluation de la qualité ESG du Compartiment

Le fonds Haas Epargne Global et ainsi son nourricier 21 Gestion Active bénéficie d'un scoring issu de la moyenne pondérée du scoring de chaque fonds sous-jacent. Le scoring se base sur les réponses au questionnaire ESG interne ainsi que sur des points de données Sustainalytics/Morningstar (détaillés au point 6.2).

Les indicateurs seront par transparence ceux utilisés par les fonds sous-jacents sélectionnés.

Nous utilisons les indicateurs suivants pour la multigestion :

- Label ISR ou équivalents européens
 - Mise en place d'un process ESG
 - Adhésion aux PRI
 - Existence d'une politique de vote et engagement et réalisation d'un rapport annuel
 - Alignement avec les Accords de Paris d'ici 2030 F
 - Exclusions des armes controversées et non conventionnelles
 - Exclusions du Tabac et du charbon
 - Niveau de controverses élevées et sérieuses
- **Notation Morningstar : Morningstar Sustainability Rating**

Méthodologie : En 2016, Morningstar a lancé le Morningstar Sustainability Rating (MSR) pour aider les investisseurs à prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) pour évaluer leurs investissements.

A partir de l'analyse au niveau des titres des portefeuilles conduite par Sustainalytics, le MSR ou note de durabilité de Morningstar, offre un outil fiable et objectif pour déterminer la manière dont les fonds intègrent les enjeux ESG.

6.2. Indicateurs d'impact ESG utilisés

Les fonds labellisés ISR doivent obtenir un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs d'impact engageants (environnemental, social, gouvernance ou sur les droits humains) par rapport à leur indice de référence ou univers de départ.

Pour le premier indicateur, le taux de couverture du portefeuille devra être d'au moins 90 % : Nous avons choisi de présenter le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration. L'indépendance des administrateurs siégeant au conseil d'administration est essentielle pour assurer une bonne gouvernance de l'entreprise et préserver ainsi les intérêts de toutes les parties prenantes.

Pour le second, le taux de couverture du portefeuille devra être d'au moins 70 % : Nous avons choisi de présenter l'intensité carbone.

- **Mesure de la performance environnementale :**

Intensité carbone : en tonnes d'émissions de CO2 équivalent / million USD de chiffre d'affaire.

Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million de USD de chiffre d'affaires. Pour

calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions directes induites par la combustion d'énergie fossile) et du Scope 2 (émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité). Ainsi, pour chaque million de USD de chiffre d'affaire, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Fréquence : la donnée est mise à jour sur une base semestrielle et à chaque entrée d'un fonds en portefeuille.

Source : Morningstar Direct – Sustainalitics. La donnée est récupérée pour l'ensemble des lignes détenues dans les fonds et agrégée au niveau du fonds.

- **Mesure de la performance en matière de gouvernance :**

La qualité de la gouvernance est depuis toujours un critère déterminant de notre politique d'investissement. Une gouvernance satisfaisante est une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs, ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial.

Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration : Il représente le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle.

Méthode de calcul : (Nombre d'administrateurs indépendants au Conseil/Nombre total de membres du Conseil)

Fréquence : La mise à jour des données est annuelle.

Source : Bloomberg - Sociétés de gestion partenaires*

- **Mesure de la performance sociale :**

Pourcentage moyen de femmes siégeant au conseil d'administration : Il représente le pourcentage moyen de femmes siégeant au conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille.

Méthode de calcul : (Nombre de femmes au Conseil/Nombre total de membres du Conseil)

Fréquence : La mise à jour des données est annuelle.

Source : Bloomberg - Sociétés de gestion partenaires*

- **Mesure de la performance en matière droit humain :**

Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies : Il représente le pourcentage moyen des entreprises qui sont en ligne avec les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Source : Bloomberg - Sociétés de gestion partenaires*

*Récupération des indicateurs d'impact : pour nos fonds de fonds, nous récupérons les 4 indicateurs susmentionnés auprès des sociétés de gestion partenaires afin d'avoir un suivi homogène de ces indicateurs. Un fichier Excel nous est transmis sur une base annuelle et à chaque intégration d'un fonds dans le portefeuille.

Le tableau ci-dessous indique les taux de couverture des données pour chaque indicateur présenté :

		Couverture	2020
Sociale	Pourcentage moyen de femmes siégeant au conseil d'administration	Portefeuille	-
		Indice de référence	-
Droit humain	Pourcentage de signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	Portefeuille	-
		Indice de référence	-
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	Portefeuille	-
		Indice de référence	-
Environnement	Intensité carbone	Portefeuille	-

6.3. Support d'information des investisseurs sur la gestion ISR de l'OPCVM

L'ensemble des documents d'information concernant la gestion ISR des fonds sont accessibles via le site internet <https://www.tailor-am.com/esg.html>, rubrique « Nos fonds » et dans un espace spécifique « ESG ». Les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères extra-financiers pris en compte.

- Reporting mensuel ISR intégrant le suivi de 4 indicateurs d'impact (6.2)
- Dernier Code de transparence des fonds ISR (mise à jour annuelle)
- Inventaire du fonds mis à jour tous les 6 mois avec un décalage de 3 mois.
- Prospectus / DICI des fonds ISR
- Rapports annuels des fonds

6.4. Publication des résultats de la politique de vote et politique d'engagement

La stratégie d'investissement des OPC Haas Epargne Global et son nourricier 21 Gestion active, pour Tailor Asset Management sollicite le label d'Etat ISR, se limitant à des investissements en OPC ou FIA, Tailor Asset Management ne disposera d'aucun droit de vote dans le cadre de sa gestion. Il n'y a pas de politique d'engagement ESG spécifique à ces deux fonds dans la mesure où ils ne sont investis qu'en OPC et n'ont donc pas de contact direct avec les émetteurs.

Cependant, à travers son questionnaire de due diligence ESG, l'équipe de multigestion s'assure que les fonds sélectionnés disposent d'une politique de vote et d'engagement, allant plus loin que le vote obligatoire au-delà de 5% de détention du capital d'une société, et vérifie l'existence d'un rapport annuel de vote.

Les réponses aux questions du Code de Transparence de l'AFG et du FIR relèvent de l'unique responsabilité de Tailor Asset Management, qui s'engage à actualiser ses réponses au moins une fois par an (date de publication faisant foi). Ce document a été réalisé dans un unique but d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou sollicitation en vue d'un investissement.